

Personnes présentes :

- Le directeur : Monsieur David LANGLOIS,
- La directrice adjointe : Madame Alix PINEAU
- Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Châlons : Me François PROCUREUR,
- Me Mathieu MALBLANC, membre du conseil de l'ordre des avocats de Châlons.

La veille de la visite, nous avons prévenu que nous nous rendrions à deux à la maison d'arrêt pour 9h00.

Le directeur a rappelé le Bâtonnier pour le prévenir qu'il avait reçu des instructions de sa hiérarchie indiquant qu'il ne pouvait recevoir qu'un seul représentant du barreau.

Se fondant sur les arguments du guide droit de visite du Bâtonnier rédigé par les instances de notre profession, nous avons indiqué que le bâtonnier et un second avocat seraient présents.

Le jour de la visite, nous avons été accueillis par le directeur et la directrice adjointe qui ont réitéré leurs instructions.

Réunis dans le bureau du directeur, nous avons échangé longuement sur la situation de la maison d'arrêt durant une heure.

Le Bâtonnier a proposé que son délégué visite une partie de la maison d'arrêt avec la directrice adjointe d'une part et que, d'autre part, une autre visite ait lieu en présence du Bâtonnier et du directeur.

Le délégué a visité plusieurs cellules une pouvant accueillir 2 détenues, une autre 4 détenus et une dernière 6 détenus.

Chaque cellule dispose d'un appareil téléphonique.

Le délégué a échangé avec 3 détenus qui étaient en attente d'être jugés. Ils lui ont indiqué qu'il y avait une bonne entente (l'un lisait et les deux autres regardaient la télévision).

Les cellules disposent d'un point d'eau et de WC séparés par une paroi en bois.

Les douches sont dans le couloir dans une pièce dédiée.

Les détenus ont droit à 3 douches par semaine.

Il a pu échanger avec les détenus présents dans les cellules afin de recueillir leurs remarques sur leurs conditions de détention.

Aussi, il s'est rendu dans la cour extérieure réservée aux activités sportives, le gymnase ainsi que la salle de sport.

Le délégué a également visité les parloirs de la maison d'arrêt.

Le Bâtonnier accompagné du directeur a visité l'atelier, où il a pu échanger avec le préposé d'une entreprise fournissant le travail, le surveillant pénitentiaire chargé de la bonne marche des travaux réalisés et la surveillance des détenues présents, atelier qui permet à 9 détenus de travailler (travail d'assemblage de sacs de litière pour chat). Les femmes sont séparées des hommes par une grille mais peuvent converser entre eux.

D'autres détenus travaillent au service commun. Ils participent aux nettoyages des coursives, des douches ou à distribuer les 600 repas journaliers.

1/3 des détenus ont une activité salariée.

Les détenus présents à l'atelier avaient pour point commun qu'ils étaient tous impliqués dans des affaires criminelles en cours d'instruction.

Ils bénéficient tous d'un contrat de travail leur permettant de percevoir une rémunération ouvrant des droits sociaux.

Le Bâtonnier a ensuite visité le quartier femme. Il est composé d'une trentaine de femmes dont deux présentent des profils radicalisés. Ces détenus requièrent une gestion spécifique.

Il a également vu la cour de promenade du quartier femmes, une salle de classe où se trouvent la bibliothèque et une salle dédiée à l'apprentissage de l'informatique.

Le Bâtonnier a visité l'atelier cuisine et une salle dédiée notamment à des examens gynécologiques.

Le Bâtonnier a échangé avec deux enseignants (2 ETP) détachés de l'éducation nationale qui lui ont expliqué que 125 détenus étaient inscrits à des cours de toute matière allant de l'apprentissage de langues étrangères à une remise à niveau (enseignements très variés permettant pour certains l'obtention d'un diplôme).

En résumé, la maison d'arrêt est axée sur la réinsertion avec des moyens qui semblent suffisants.

Sur les caractéristiques de la maison d'arrêt de Châlons

La maison d'arrêt est dotée d'une capacité d'environ 310 places de détention. Il existe un quartier homme et un quartier femme. Il n'y a pas de quartier mineur. Il n'y a pas de surpopulation actuellement moins de 300 détenus, avec cette observation que si chaque détenu demandait une cellule individuelle, cela ne serait pas possible. (Voir annexe - observatoire international des prisons- section française)

Le principe d'une maison d'arrêt est d'accueillir une population carcérale qui exécute des peines de courte durée bien que certains détenus restent parfois plus de 3 ans.

La maison d'arrêt bénéficie d'une unité de soin : le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR). Il est composé d'un médecin psychiatre, de deux infirmières, de deux psychologues. 6 cellules sont réservées pour les détenus qui présentent des problèmes liés à la santé mentale.

La gestion de la maison d'arrêt peut poser des problèmes notamment pour les postes administratifs dont aucun n'est assuré par un titulaire. (les contractuels n'ont pas la certitude que leurs fonctions seront maintenues dans l'hypothèse de l'arrivée d'un fonctionnaire par définition titularisé)

Par ailleurs, la difficulté de recruter des surveillants pénitentiaires (environ 98 postes dont presque une dizaine non pourvus) pèsent également sur les effectifs, ce point à un moment où il est envisagé la création de plus d'établissements pénitenciers est source d'inquiétudes.

Conclusions :

Bien que nous ayons passé respectivement 2 heures pour le délégué et 3 heures pour le Bâtonnier, cette visite demeure incomplète sur certains aspects (règles de sécurité, ordre et discipline, contact avec l'extérieur, accès au droit...). Il a été convenu avec le directeur que le Bâtonnier reviendra prochainement avec un député marnais déjà contacté et une journaliste comme le prévoit la réglementation.

Cette visite est déjà programmée pour le 14 avril prochain. A cette occasion, le Bâtonnier complètera le présent compte-rendu.

DISP

DISP Strasbourg - Grand Est

Adresse

1,rue.Jacques.Songy
51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Téléphone (standard & parloirs)

Standard: 03.26.65.17.87 Parloirs : 03.26.66.18.10

Date de mise en service

1854

Nature

Maison d'arrêt

Quartiers de détention / Q. Maison d'arrêt pour hommes**Nombre de cellules**

104

Capacité opérationnelle au 1^{er} janv 2023

258 places

Nombre de personnes au 1^{er} janv 2023

253 personnes hébergées

Densité carcérale au 1^{er} janv 2023

98.1%

Quartiers de détention / Q. Maison d'arrêt pour femmes**Nombre de cellules**

12

Capacité opérationnelle au 1^{er} janv 2023

32 places

Nombre de personnes au 1^{er} janv 2023

27 personnes hébergées

Densité carcérale au 1^{er} janv 2023

84.4%

Quartiers de détention / Q. Semi-liberté pour hommes

Nombre de cellules

4

Capacité opérationnelle au 1^{er} janv 2023

9 places

Nombre de personnes au 1^{er} janv 2023

N.C.

Densité carcérale au 1^{er} janv 2023

N.C.

Quartiers de détention / Q. Semi-liberté pour femmes

Nombre de cellules

1

Capacité opérationnelle au 1^{er} janv 2023

3 places

Nombre de personnes au 1^{er} janv 2023

N.C.

Densité carcérale au 1^{er} janv 2023

N.C.

Parloirs

Parloirs simples

Accessibilité en transports

Oui